
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

84/177 du 18/02/84

LECRET N° /ETR-SG/DAAF/DP
portant promotion au titre de
l'année 1982 de Monsieur GANGA
Jean-Claude, Conseiller des Affaires
Etrangères des Cadres de la
Catégorie A Hiérarchie I du Personnel
Diplomatique et Consulaire. -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi N° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi N° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

D.F.P.

Vu le Décret N° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret N° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi N° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

DGB :

Vu le Décret N° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

Vu le Décret N° 65-170 du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret 74-47 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DCF :

Vu le Décret N° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif N° 81-016 du 26 Janvier 1981 au Décret N° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret N° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret N° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret N° 84/177/ETR-SG/DAAF/DP du 18/2/1984 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de Monsieur GANGA Jean-Claude, Conseiller des Affaires Etrangères des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire ;

/) E C R E T E :

Article 1^{er} : - Monsieur GANGA Jean-Claude, Conseiller des Affaires Etrangères de 2^{ème} échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I

.../...

du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à PEKIN (République Populaire de Chine) est promu au 3 ème échelon de son Grade pour compter du 01/01/82 acc. néant.

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date sus-indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. / -

Brazzaville, le 18 Février 1984

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ,

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Pierre N Z E. -

Le Ministre des Finances,

Itini OSSETOUMBA LEKOUNDZOU. -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. -

AMPLIATIONS :

PR 2
PM 2
CAB/MAE 2
SGAE 2
MTPS 2
MF 2
DGB 2
DCF 2
SGCM/BC 4
DIVISION PERSON. 4
INTERESSE 1
DOSSIER 4
J&RP 2